

Déposer une demande d'aide financière pour les projets de coopération et de solidarité internationale pour l'eau et l'assainissement à l'agence de l'eau Adour-Garonne en 2023 ? Les conditions et modalités à connaître.

Rappel des conditions et critères de l'agence de l'eau pour l'attribution des aides à l'international et présentation du portail de dépôt des demandes en ligne

Date : le 10 mai 2022 de 10h à 12h

Lieu : visioconférence – un lien Zoom vous sera envoyé après inscription.

Contexte

Depuis la mise en place de la loi Oudin-Santini (dispositif dit du 1% Eau & assainissement) en 2005, l'agence de l'eau Adour-Garonne attribue des aides financières aux collectivités territoriales et associations qui mènent des projets d'accès à l'eau et l'assainissement dans les pays les moins avancés, par exemple dans le cadre de la coopération décentralisée et non gouvernementale.

Sur le territoire d'Adour-Garonne, afin d'appuyer ces porteurs de projets, un partenariat a été mis en place avec le programme Solidarité Eau (pS-Eau – 2 antennes : à Bordeaux et Toulouse) et avec les Réseaux Régionaux Multi-acteurs Occitanie Coopération et SO Coopération. Dans ce cadre, de nombreux événements sont proposés pour renforcer les capacités des acteurs et les appuyer dans la mise en œuvre de leurs projets.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, l'agence de l'eau :

- Applique des modalités d'aide révisées, à mi-chemin dans la mise en œuvre de son 11^{ème} programme d'intervention 2019-2024
- Met à disposition une procédure dématérialisée pour le dépôt des demandes d'aide et le suivi de la réalisation des projets. Un portail de gestion des aides a été mis en place, il accueille impérativement toutes les demandes y compris les nouvelles demandes d'aides pour l'international.

De plus, en avril 2023, un nouvel appel à projets « Accès à l'eau et l'assainissement : écoles et centres de santé » a été mis en place avec des taux d'aides bonifiés.

Ce webinar vous propose donc de vous présenter à la fois les conditions d'éligibilité, les modalités d'aides pour les projets de solidarité internationale et le dispositif dématérialisé.

Public ciblé : Cet atelier vise tous les porteurs de projets susceptibles de déposer une demande à l'agence de l'eau Adour-Garonne et leurs partenaires techniques et financiers : collectivités territoriales ou associations.

Programme prévisionnel

10h : Mots d'accueil

10h10 : Rappel des critères d'attribution des aides de l'agence de l'eau Adour-Garonne et point sur les échéances 2023 (Dispositif habituel de l'Agence + Appel à projets 2023 « Accès à l'eau et l'assainissement écoles et centres de santé »)

10h30 : Présentation du portail d'attribution des aides en ligne

11h : Les erreurs les plus fréquentes et comment s'en prémunir

11h30 : Rappel des possibilités d'appui sur le territoire avec les RRMA et le pS-Eau

11h35 : Échanges avec les participants

Vous avez prévu de déposer un dossier cette année ?

Enregistrez-vous en avance sur le portail de gestion des aides !

Pour cela, cliquez sur « Accéder au portail de gestion des aides » dans la page suivante :

<https://eau-grandsudouest.fr/politique-eau/programme-intervention/aides/aides-solidarite-cooperation-internationales>

Attention : Il est nécessaire de s'inscrire à l'avance pour recevoir ses identifiants, cela peut prendre un peu de temps car les mots de passe sont envoyés par courrier.